

Chine, stop au massacre ! → L'AGGC POINTE DU DOIGT

Tandis que le confinement cloîtrait chacun d'entre nous, l'homme a pris la plume pour nous livrer une réflexion dans laquelle, au nom de son

association, il cite directement un certain nombre de pays asiatiques et plus particulièrement la Chine comme responsables d'une large part des trafics d'animaux sauvages. Nous vous livrons l'intégralité de ses propos :

« Nous traversons une crise sanitaire sans précédent dont les conséquences sont catastrophiques dans pratiquement tous les domaines.

L'un des rares points positifs que l'on pourrait accorder à cette crise mondiale provoquée par cette pandémie de Covid-19 est le suivant : les opinions publiques occidentales et les gouvernements occidentaux vont peut-être enfin réaliser à quel point leur attitude hyperlaxiste envers les trafics d'animaux sauvages organisés par de nombreux pays asiatiques et principalement la Chine, constitue une menace pour la planète et pas uniquement pour la conservation de la biodiversité.

La Chine est le principal acheteur de pointes d'éléphants, cornes de rhinocéros, écailles de pangolins...

Le braconnage des éléphants, pour alimenter en ivoire les marchés asiatiques, est responsable de la disparition de 60 % d'entre eux au cours de la dernière décennie.

Très dynamique, le président de l'Association des Guides de Grande Chasse (AGGC), Jean-Pierre Bernon, ne manque pas une occasion de défendre la cause de la faune sauvage en prônant le maintien partout où cela est possible à travers le monde de la chasse sportive responsable.

Les pointes d'éléphants sont utilisées en Chine pour la confection d'objets en ivoire (des statuettes et des sceaux) mais également comme valeurs refuges en étant stockées dans des coffres-forts au même titre que des lingots d'or.

Quant aux cornes de rhinocéros et écailles de pangolins, elles sont destinées à la pharmacopée traditionnelle locale pour des prétendues vertus médicinales sans aucun fondement scientifique.

Concernant l'apparition du Covid-19...

On connaît la version officielle chinoise : celle du marché aux animaux de Wuhan, où l'on trouve comme dans une multitude de marchés asiatiques un bestiaire exotique destiné à la pharmacopée ou à l'alimentation des autochtones et dans lequel se vendaient des produits à base de pangolins. Les études se succèdent depuis l'apparition du virus à la recherche de traces génétiques du coronavirus chez le pangolin. Même s'il n'y a pas de preuves irréfutables que l'épidémie actuelle vienne de cet animal, de nombreuses études montrent que des virus extrêmement proches du Covid-19 sont répandus chez ce mammifère à écailles.

Les 4 espèces asiatiques et les 4 espèces africaines de pangolins sont inscrites à l'annexe 1 de la Convention de Washington et leur commerce est donc totalement interdit. Le Chine a cependant continué à autoriser la vente de pangolins et de produits à base de pangolins à l'intérieur de ses frontières en prétendant que ces produits proviennent de stocks amassés avant que l'interdiction n'entre en vigueur !

Il est autorisé officiellement en Chine l'utilisation de 29 tonnes par an de produits à base de pangolins (stocks existants ?) correspondant à l'abattage d'environ 73 000 animaux.

Mais ce chiffre est ridicule par rapport aux centaines de milliers de pangolins tués tous les ans en Afrique et exportés illégalement en Chine.

Les pangolins asiatiques ont vu leurs effectifs diminuer de façon dramatique ces dernières années, poussant les trafiquants à se tourner désormais vers les 4 espèces africaines (trois en Afrique Centrale et de l'Ouest et une en Afrique Australe).

Il est révoltant de constater que des pays ayant signé pratiquement toutes les Conventions Internationales sur la protection de la faune, de la flore et des habitats



(entre autres la convention de Washington) « laissent faire » et participent eux-mêmes à cette utilisation illégale d'animaux sauvages protégés par ces Conventions!

Ils ne peuvent pas dire qu'ils ne savent pas et encore moins qu'ils ne peuvent pas arrêter ces trafics.

© TOF



Il est évident que si la Chine, dictature communiste, prenait la décision par des mesures fortes d'interdire l'utilisation de l'ivoire, des cornes de rhinocéros et des écailles de pangolins, le braconnage de ces trois espèces animales cesserait de lui-même, les trafiquants n'ayant plus de débouchés pour vendre leurs « marchandises ».

À titre d'exemple, ce fut le cas pour le braconnage des léopards, qui depuis l'interdiction en Occident de l'importation de leur peau (utilisée principalement pour la confection de manteaux de fourrure) a considérablement diminué.

Curieusement depuis le 1^{er} janvier 2020 les médicaments traditionnels chinois à base d'écailles de pangolins ne sont plus couverts par l'assurance maladie de l'État chinois!

Le gouvernement chinois prendrait-il conscience qu'il va certainement avoir des comptes à rendre ?

En tant que chasseurs et guides, nous savons tous depuis toujours que les seuls débouchés possibles pour les trafiquants et braconniers d'éléphants et de rhinocéros sont

les marchés asiatiques. Bien entendu, il y a d'autres raisons qui malheureusement entraînent la diminution progressive de la faune Africaine.

En particulier, l'utilisation des terres pour l'agriculture et l'élevage, activités qui sont difficilement compatibles avec la présence de grands ongulés et de grands prédateurs. Heureusement l'activité de grande chasse permet de conserver d'immenses territoires sans activités d'élevage et d'agriculture et de participer ainsi à la conservation de la biodiversité.

Mais il est certain que la principale cause de la disparition d'animaux aussi emblématiques que les éléphants et les rhinocéros, c'est le commerce illégal des produits de ces animaux sur les marchés asiatiques et principalement en Chine.

Cette crise est l'occasion de faire prendre conscience de cette situation absolument inadmissible.

Si des pressions internationales courageuses et vraiment fermes sont prises pour obliger la Chine à interdire l'utilisation des défenses d'éléphants, des cornes de rhinocéros et des écailles de pangolins, le déclin catastrophique des populations de ces animaux s'arrêtera ».

In memoriam → BURKINA FASO, HOMMAGE À LAMPO

Fidèle lecteur de *Voyages de Chasse* et chasseur globe-trotter d'expérience, Jean-Pierre Lesage nous informe de la disparition brutale du pisteur Lampo avec lequel il avait maintes fois parcouru la brousse burkinabée du côté de Namougou, dans la province du Gourma. Jean-Pierre tenait à saluer son ami : « J'ai eu le plaisir de réaliser une douzaine de safaris à Namougou en compagnie de Lampo. Ce guide et pisteur, grand professionnel de la chasse, m'a amené aux culs des buffles, des lions et des autres animaux de la brousse. Or j'ai appris, par un appel depuis le Burkina Faso, qu'il avait été assassiné sans raison le 19 avril 2020 par les « jihadistes ». Lampo n'avait que 40 ans. Je tenais à lui rendre hommage en mon nom et en celui du monde de la chasse. Ayons une pensée pour sa famille et tous les Burkinabés qui subissent les massacres perpétrés depuis ces dernières années. »



Rendons à César... → CHRISTOPHE ET LIECHTENSTEIN

Deux petites erreurs se sont glissées dans la dernière édition de *Voyages de Chasse* (N°63 - Mai/juin/juillet 2020). La première se trouve à la page 8 et concerne un prénom. En effet, nous citons dans l'information « Cameroun » un certain Thierry Lemée alors qu'il s'agit en réalité de Christophe Lemée.

Par ailleurs, à la page 22, dans l'interview de Didier Manoujian (Pniel Safaris), il est indiqué dans la légende de la photo du haut « Bubale major », alors que nous sommes en présence d'un bubale du Lichtenstein qui, en l'occurrence, a été tiré au Mozambique.